

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis par votes dématérialisés du 07/07/2022

Le nombre de votants est de 15.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant l'effarouchement de goélands à Carquefou (44) N° de projet Onagre : 2022-02-23x-00185	Bénéficiaire : Lidl	Avis : Favorable sous conditions
----------------------	--	------------------------	-------------------------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

– Goéland argenté *Larus argentatus*

Délibération

Le CSRPN s'interroge sur la pertinence de l'effarouchement par fauconnerie sur ce lieu.

Avis favorable sous conditions de :

- réalisation de ces essais d'effarouchement par fauconnerie au début de la construction des nids, et avant la ponte, ou après l'envol des jeunes,
- mise en œuvre des systèmes passifs évitant l'installation des nids sur les toits (prévus dans le permis de construire des nouveaux bâtiments),
- réalisation de l'ensemble des mesures compensatoires prévues dans le dossier (notamment sur l'île Dumet et le banc de Bilho),
- poursuivre le suivi de la colonie et la diffusion des savoirs acquis dans les bilans annuels (notamment le travail avec les balises).
- transmettre à la DDTM 44 annuellement le bilan des opérations et le résultat sur la reproduction des goélands sur le site.

Vote (15 votes exprimés) :

- Favorable : 3
- Favorable sous conditions ci-dessus exprimées : 4 (dont voix prépondérante du président du CSRPN)
- Abstention : 4
- Défavorable impliquant un passage du dossier en réunion : 4

Le 07/07/2022

Le président du CSRPN des Pays de la Loire

Jean-Guy Robin

